



Hugo Sigouin-Plasse

Avocat

Chef de service, Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3767 Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Le 18 mars 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande relative au Plan directeur en Transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023

Notre dossier : 312-00881

Dossier Régie : R-4043-2018

Chère consœur,

Le 14 mars dernier, la Régie transmettait sa demande de renseignements n° 4 à Énergir (A-0112, « DDR4 »). Dans sa lettre de dépôt (A-0111), la Régie donnait les directives suivantes :

« Les réponses à cette demande de renseignements pourront être transmises de vive voix lors de l'audience dans ce dossier. Toutefois, les fiches révisées des programmes, volets ou sous-volets visées par certaines questions devront être déposées **au plus tard le 20 mars 2019.** »

(Emphase dans l'original)

Au moment de recevoir cette demande de renseignements le 14 mars, Énergir était (et est toujours) en préparation finale en vue de l'administration de sa preuve qui doit avoir lieu le 21 mars à 9h. La tâche des témoins dans le cadre de cette préparation est importante considérant, notamment, l'ampleur de la preuve versée au dossier ainsi que de l'envergure de celui-ci, qui produira des effets sur plusieurs années. Dans ce contexte, il est donc difficile pour les témoins d'Énergir, d'une part, de se préparer adéquatement (pour leur bénéfice et celui de la Régie) en vue des audiences afin de maîtriser le mieux possible l'ensemble de la preuve versée jusqu'à présent au dossier, et, d'autre part, d'analyser et de répondre adéquatement, dans le délai imparti, aux 35 nouvelles questions qui leur sont posées par l'intermédiaire de la DDR4.

Notamment, Énergir soumet respectueusement que la demande de la Régie visant le dépôt de 15 nouvelles fiches requiert beaucoup plus de temps que les quatre jours ouvrables mis à sa disposition. En effet, à titre d'exemple, la fiche demandée par la Régie par sa question 5.3 de la DDR4 a déjà été fournie par Énergir en réponse à la question 7.3 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie (C-Énergir-0041) et ceci avait requis près d'une journée de travail afin de produire cette seule fiche le 21 février 2018. De plus, les demandes de nouvelles fiches reposent sur différents scénarios de décisions évoqués par la Régie dans la formulation de ses questions, dont Énergir désire analyser les impacts sur le calcul des économies d'énergie envisagées pour les programmes et volets concernés, prenant pour avérée la réalisation de tels scénarios de décisions.

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demande que les questions de la DDR4 soient fournies par voie d'engagements à être déposés, au plus tard, le 1^{er} avril 2019. Ce délai permettra aux représentants d'Énergir de finaliser leur préparation en vue de leur témoignage du 21 mars (9h), pour ensuite se consacrer à l'analyse de ces questions et à la rédaction des réponses.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb